

PLAN DU DOCUMENT

1/ CHARGES DE TRAVAIL ET MISSIONS

- Circulaire « missions des conseillers pédagogiques du premier degré » du 21/07/2015
- Détails des charges et missions (ordinaire et éducation prioritaire)
- Quelques exemples détaillés au sein de différentes circonscriptions

Les dossiers constituant les charges et missions des CPC cités dans le document sont répartis entre les CPC d'une même circonscription. Ils peuvent être différents d'une circonscription à une autre.

2/ SALAIRES ET REMUNERATIONS

- Comparatifs des traitements selon les fonctions ou missions
 - Extrait du décret N° 2015-1087 du 28 août 2015 (indemnités éducation prioritaire)
 - Courrier du ministre du 13 novembre 2018 aux personnels REP+
-

1/ CHARGES DE TRAVAIL ET MISSIONS

Priorités définies dans la circulaire « missions des conseillers pédagogiques du premier degré » du 21/07/2015 (N°2015-114)

Extraits de la circulaire :

« Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. »

- Accompagnement pédagogique des enseignants

Avec un point particulier sur les enseignants débutants : *« il assure le suivi et l'assistance aux enseignants débutants auprès desquels il a un rôle important de conseil et d'appui »*

- Contribution à la formation nationale et continue des enseignants

« Il contribue prioritairement à l'accompagnement et à la professionnalisation des professeurs des écoles stagiaires et néo-titulaires » « il conçoit et conduit des actions de formation continue au niveau de la circonscription ou du département »

« Il s'engage lui-même dans un parcours personnel de formation continue pour conforter et étendre ses champs d'expertise »

- Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative

« (...)il contribue à la mise en œuvre et à l'accompagnement des évolutions de la politique éducative »

« (...) il contribue à la production de ressources pédagogiques à destination des enseignants, à l'échelle de la circonscription ou du département »

« **Il peut prendre part aux tâches administratives** liées au programme de travail pédagogique de la circonscription ou du département »

- Organisation du service des conseillers pédagogiques

« Au regard de l'ampleur et de la diversité des missions qui leurs sont confiées, les enseignants exerçant les fonctions de conseiller pédagogique dans le premier degré sont totalement déchargés de leur service d'enseignement.

Afin de permettre aux conseillers pédagogiques d'accomplir l'ensemble de leurs missions dans les meilleures conditions, l'organisation de leur service fait l'objet, de la part des IEN de circonscription ou de l'IA-Dasen selon le niveau auquel les conseillers pédagogiques interviennent, d'une programmation équilibrée de différentes activités dont ils sont chargés. Une attention particulière est apportée à la répartition de leur charge de travail au long de l'année scolaire »

Détails des charges et mission (ordinaire et éducation prioritaire)

Circonscriptions ordinaires et de l'éducation prioritaire

PEDAGOGIQUE	ADMINISTRATIVE	DIVERS
Suivi NEOTITULAIRES : le nombre de visites n'est pas suffisant pour assurer un réel accompagnement et suivi 2 visites T1, 1 visite pour T2 et T3	GAIA : saisie du plan de formation, dossier de formation, vérifications... Précocité des opérations	Différentes responsabilités en tant que référénts pour les groupes départementaux ou autres dossiers (EIP, mathématiques, gestion de crise, harcèlement, parcours culturel, violence, maternelle, langue, ELCO...)
Participation au recrutement des contractuels, des aesh	Agréments : monter les demandes d'agrément des intervenants extérieurs	Parcours santé et projets à valider sur la plateforme
Suivi des contractuels complètement novices dans une classe	Classes transplantées : vérifier et retoquer les demandes de classes transplantées	Visite des lieux d'hébergement sur la circonscription pour leur agrément
Instruction à domicile : déplacements au domicile avec l'IEN.	Sorties scolaire : compilation, validation et transmission à la DSDEN	Réunion de directeurs de la circonscription
18h de formation de circonscription : conception des formations, temps d'animation, suivi dans les écoles	Partenariats diverses et multiples en fonction du nombre de mairies. Projet pédagogique à réactualiser chaque année. Réunions de présentation du projet pédagogique	

	Réunions régulières avec les municipalités	
Organisation des jours de formation de circonscription (entre 6 et 9 jours par an)	Réunions avec les partenaires (mairie, intervenants, PEDT, PRE...)	
Conception des formations pour être « prêts » quand il y a des propositions de BD pour une journée : accompagnement des écoles	AFFELNET : traitement des dérogations, suivi et vérification des demandes de dérogation	Gestion des situations de crise dans les écoles Acteurs de la cellule de crise départementale
Interventions dans les formations départementales , PES cas 3, stages départementaux, CAFIPEFM	SEGPA : accompagnement des écoles dans la constitution des dossiers, vérification de la constitution des dossiers, organisation des commissions	
Participation aux groupes départementaux : réunions plénières et de sous-groupes, création de formations hybrides, magistère, production de ressources pour le site de la DSDEN	PPMS (en moyenne ½ journée par semaine) Registre de sécurité et autres	Représentation de l'IEN dans des réunions diverses
Gestion des projets sportifs (natation, patinoire, différents sports, APER, course, voile...selon les circonscriptions) : réunion de préparation et de bilan	Plannings EPS, piscines, gymnases, rencontres sportives Participation aux évènements sportifs	Gestion des projets sportifs (natation, patinoire, différents sports) : gestion des plannings, coordination avec la mairie pour les transports)
Suivi des PES prolongés	PES, M1 : organisation emploi du temps, gestion des MAT, centralisation des informations, relais avec le département et l'ESPE, vérification des dossiers pour le jury.	
Accompagnement des enseignants, équipes d'école sur des projets particuliers (semaine des langues, rallyes...)		
Suivi et accompagnement des enseignants en difficulté	Accompagnement des directeurs d'école dans l'usage des applications directeur (Onde, Affelnet, LSU..)	
Accompagnement des PE demandeurs et candidats au CAFIPEFM (visites accompagnées)	Mouvement des enseignants : recensement, vérifications, répartition MAD	
Formation personnelle , veille pédagogique	SRAN : constitution des listes de PE et d'élèves, organisation des groupes	
Conseil école-collège	Participation/organisation des CCSPS de circonscription/ pôle ressource	
PPRE passerelle	Organisation et gestion des entretiens AESH	Participation au recrutement des AESH , voire des contractuels

PEAC : projet d'accompagnement éducatif et culturel	Evaluation des AVS AESH	
RASED : accompagnement des enseignants spécialisés, projet du rased	Organisation et gestion des contrôles d'instruction à domicile : visites, corrections et analyses des évaluations de enfants	Participation au jury de titularisation des PES Réunions avec les MF en circonscription (bilans d'étape)
LVE : suivi du dossier, projet semaine langue	Recueil et organisation des données pour le tableau de bord de la circonscription	Passations des évaluations tablettes en CP et CE1
Accompagnement des enseignants dans le traitement, l'analyse et la remédiation des évaluations nationales et départementales. Réception des colis, répartition par écoles, aide à la passation si sollicitation des équipes		
Communication : Gestion des mails et des coups de téléphone émanant des écoles, des mairies et des partenaires		
Site de circonscription : publications		

Charges et missions spécifiques aux circonscriptions de l'éducation prioritaire

PEDAGOGIQUE	ADMINISTRATIVE	DIVERS
Interventions dans les formations départementales BD REP+	Organisation et gestion des COFIL avec les pilotes du réseau	
Suivi des TPS : accompagnement des enseignants et des équipes d'écoles dans la mise en place du projet. Liens avec la mairie	Préparation et participation au dialogue stratégique de gestion	
Visites dans les CP et CE1 dédoublés	Gestion des projets d'accompagnement éducatif avec le coordonnateur	
Journées formation CP : CE1 dédoublés	Dossiers de formation – organisation infrastructures et matériels	
9 journées de formation en REP+ Constitution des dossiers de formation pour les journées, liste d'émargement		
Accompagnement éducatif		
REP+ et REP : réunion de bureau, comité de pilotage, conseils écoles collège, organisation du PDF, cycle 1, cycle 2, cycle 3, accompagnement des projets pédagogiques des réseaux, actions diverses...		

Quelques exemples détaillés sur deux circonscriptions :

CIRCONSCRIPTION HORS EDUCATION PRIORITAIRE

Les temps donnés sont indicatifs et donnés à minima pour chaque mission listée. **Il s'agit du travail d'un CPC à temps plein (144 jours)**

CIRCONSCRIPTION ORDINAIRE 2018-2019		
SITUATION DE LA CIRCONSCRIPTION		
Nombre de CPC		2(CPC) +0.5 (CPCTICE)
Nombre d'école		33
Nombre d'enseignants		
Nombre de néo titulaires		33 + 11 (solidarité entre circonscription)
PREVISIONS VISITES		
	Nb de visites	Nb de jours par CPC
Suivi Neotitulaire	50	10 jours pour un temps plein
Rédaction des comptes rendus et relevés de conclusion	20 heures pour un temps plein	3 jours
SOUS TOTAL		13 jours (10% du temps)
PREVISIONS FORMATIONS		
18 heures de formation	100 heures pour la circonscription+ préparation (6 heures de préparation pour 3 heures de formation)	3 jours + préparations (2 ou 3 formations différentes= 3 jours)
Suivi des formations (distanciel) mise en œuvre dans les écoles	33 écoles	Pas encore chiffré (?)
Accompagnement des écoles sur des projets	33 écoles	Pas encore chiffré (?)
6 jours de formation de circonscription	36 heures	6 jours de formation+ préparations (6 jours)
Formations quand BD disponibles	Prévisions 36 heures (septembre-janvier)	4 jours + préparations (3 jours) De janvier à juin pas encore chiffré (?)
Formation de formateur (formation personnelle)		5 jours
SOUS TOTAL		24 jours + ? (28% du temps)
AUTRES MISSIONS		
GAIA	Saisie plan /doc circonscription de présentation du plan Vérification des inscriptions Dossiers de formation Vérification des absences/feuille d'émargement	3 jours 3 jours 1 jour 1 jour
Réunions groupes départementaux	Réunions	4 jours

	productions	4 jours
Réunions directeurs		5 jours (+ préparation 2 jours)
Réunions partenaires		4 jours
Réunions équipe de circonscription		5 jours
Suivi parcours des élèves	SEGPA, CCSPS, pole ressources, affelnet	9 jours
Accompagnement, Traitement et analyse des évaluations nationales et départementales		4 jours
Traitement de la boîte mail Envoi de courrier	De 1 à 2 heures par jour tous les jours	33 jours
Mise à jour des outils de circonscription : site, ENT, edunage, lettre d'informations		4 jours
La veille pédagogique et visites en classe (actions innovantes ou autres)		8 jours
SOUS TOTAL		90 jours (62% du temps plus veille pédagogique)

Ne sont pas comptabilisés dans ce tableau :

- le suivi des enseignants en difficulté (différent selon les années)
- Jury du CRPE (entre 8 et 10 jours) avec le reste du travail à faire en parallèle
- Les nouvelles demandes au cours de l'année, les impondérables

CIRCONSCRIPTION EN EDUCATION PRIORITAIRE (REP+)

Recensement des dossiers, missions pour une circonscription en éducation prioritaire

CIRCONSCRIPTION en éducation prioritaire (REP+) 2018-2019		
SITUATION DE LA CIRCONSCRIPTION		
Nombre de CPC	3 (CPC) +0.5 (CPCTICE) +0.5 (CPC nouvellement créé) =	4
Nombre de REP		2
Nombre de REP+		1
Nombre de néo titulaires		83 (chiffres de l'an dernier) pour 76 cette année
Nombre de CP à 12		48
Nombre de CE1 à 12		18
PREVISIONS VISITES CP CE1 dédoublés		
	Nb de visites	Nb de demi-journées
CP/CE1 dédoublés	28 CP REP soit 4 visites X 28 = 112 visites	112
	20 CP REP+ soit 2 visite X20 = 40 visites	40

	18 CE1 REP+ soit 3 visites X 18 = 54 visites	54
SOUS TOTAL		206
PREVISIONS FORMATIONS		
Journées formation CP/CE1 dédoublées	3 formations x 3 CPC (+ 1 journée de préparation par formation) = 6 jours 6X2 = 12 demi-journées 12 X 3 cpc = 24 demi-journées	36
REP+ plan de formation 9 j / enseignant	33 journées ou demi-journées + préparation 10 demi-journées	43
REP + copil restreint, copil, CEC,	16 demi-journées	16
REP + communication, administratif (dossier de formation, liste émargement ...)	16 demi-journées	16
REP	2 x 2 journées inter degré + préparation CEC, COFIL	10 6
SOUS TOTAL en demi-journées		127
TOTAL en demi-journées		333

Sur les 288 demi-journées de travail d'un CPC, soit 4 CPC x 288 = 1152 demies journées, 333 sont directement grevées par les missions spécifiques de l'éducation prioritaire (et prioritaire plus), soit près de 29 % du temps de chacun des 4 CPC.

Au vu de ces résultats, il manque **2 postes**.

2/ SALAIRES ET REMUNERATIONS

Comparatifs des traitements selon les fonctions ou missions

COMPARATIF DES TRAITEMENTS

Fonction	Traitement brut (à l'échelon 8 au 1er sept 2016)	Indemnités/indemnités/bonifications indiciaires, en brut	Total brut
<i>Hors éducation prioritaire</i>			
PE	29 681,16€	ISAE 1 200€	30 881,16€
Directeur d'école 6 classes	29 681,16€	ISAE 1 200€ indemnité de direction 1 995,62€	35 000,87€
		NBI (30 + 8) 2 124,09€	
Directeur d'école 10 classes	29 681,16€	ISAE 1 200€ indemnité de direction 2 195,62€	35 759,84€
		NBI (40 + 8) 2 683,06€	
PEMF	29 681,16€	ISAE (75%) 900€ Indemnité de PEMF 1 250€	31 831,16€
Directeur d'école d'application 6 classes	29 681,16€	ISAE (75%) 900€ Indemnité de PEMF 1 250€ indemnité de direction 1 995,62€	35 950,87
		NBI (30 + 8) 2 124,09€	
Conseiller pédagogique	29 681,16€	Indemnité de CP 1 000€ NBI (27) 1 509,22€	32 190,38€

Source SNUipp-FSU13

En éducation prioritaire (REP+)

PE	29 681,16€	ISAE	1 200€	33 193,16€
		indemnité REP +	2 312€	
Directeur d'école 6 classes	29 681,16€	ISAE	1 200€	38 310,68€
		indemnité REP +	2 312€	
		indemnité de direction	2 993,43€	
		NBI (30 + 8)	2 124,09€	
Directeur d'école 10 classes	29 681,16€	ISAE	1 200€	39 169,65€
		indemnité REP +	2 312€	
		indemnité de direction	3 293,43€	
		NBI (40 + 8)	2 683,06€	
PEMF	29 681,16€	ISAE (75%)	900€	34 143,16€
		indemnité REP +	2 312€	
		Indemnité de PEMF	1 250€	
		ISAE (75%)	900€	
		indemnité REP +	2 312€	
Coordinateur REP+	29 681,16€	ISAE	1 200€	34 870,07€
		indemnité REP +	2 312€	
		NBI (30)	1 676,91€	
Conseiller pédagogique	29 681,16€	Indemnité de CP	1 000€	32 190,38€
		NBI (27)	1 509,22€	

Source SNUipp-FSU13

Extrait du décret N° 2015-1087 du 28 août 2015 (indemnités éducation prioritaire)

Publics concernés : personnels enseignants, conseillers principaux d'éducation, conseillers d'orientation psychologues, personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé et inspecteurs de l'éducation nationale.

Décret n° 2019-8 du 4 janvier 2019 modifiant divers décrets indemnitaires relatifs aux psychologues de l'éducation nationale

Avec une application à compter du 1er septembre 2017, les psychologues EDA bénéficient de la prime éducation prioritaire.

Modification des articles 1 et 6 :

Article 1

A l'article 1er du décret du 9 novembre 1989 susvisé, les mots : « d'orientation » sont remplacés par les mots : « de psychologues de l'éducation nationale ».

Article 6

Les dispositions du présent décret sont applicables à compter du 1er septembre 2017.

Courrier de Jean-Michel Blanquer aux personnels exerçant en REP+ : (novembre 2018)

Madame, Monsieur,

Conformément à l'engagement du Président de la République, l'indemnité des personnels exerçant dans les réseaux d'éducation prioritaire renforcés va être progressivement revalorisée, jusqu'à 3000 euros nets par an d'ici 2020. Ainsi, dès la fin du mois d'octobre, l'indemnité qui vous est versée au titre des fonctions que vous exercez au sein d'un réseau d'éducation prioritaire renforcé a été revalorisée. Sur une année entière, pour un exercice à temps plein, cela représentera un gain de 1 000 € nets supplémentaires.

Cette revalorisation vient reconnaître votre engagement quotidien auprès des élèves dans les quartiers les plus défavorisés. Elle permet également de valoriser les réussites qui sont les vôtres dans ces établissements. Cumulée au dédoublement des classes de CP et de CE1, ainsi qu'à d'autres actions à venir, elle vise enfin à renforcer l'attractivité et la qualité des conditions d'exercice de vos fonctions. Au cours des deux prochaines années, ce régime indemnitaire sera donc renforcé pour mieux reconnaître l'engagement collectif de chaque école et de chaque établissement.

En ce début d'année scolaire, ce sont ces dynamiques que vous impulsez sur le terrain, au service de la progression des élèves, que je tiens à saluer aujourd'hui, et que nous valoriserons mieux demain.

Jean-Michel Blanquer

Ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse